

SÉNAT DU CANADA

BILL Z7.

Loi pour faire droit à Marion Shirley Barsky Burg.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Marion Shirley Barsky Burg, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, étudiante, épouse de Ronald Burg, domicilié au Canada et présentement demeurant en la cité de New-York, État de New-York, l'un des États-Unis d'Amérique, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de mars 1948, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Marion Shirley Barsky, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Marion Shirley Barsky et Ronald Burg, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Marion Shirley Barsky de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Ronald Burg n'eût pas été célébrée. 20

2